



SALLE NICHÉE PRIMAIRE

AVENUE DU
MARÉCHAL LECLERC

MAIRIE DE SIN LE NOBLE
SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE
PLACE MAURICE ALLARD 59450 SIN LE NOBLE
Tél : 03 27 08 80 04 / @ : reception@mairie-sinlenoble.fr

SALLE NICHÉE PRIMAIRE

AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC

SURFACE

Salle : 249 m²

JAUGE

-200 personnes debout
-150 personnes assises
à calculer au prorata de l'occupation du mobilier
installé par l'occupant

CLASSEMENT ERP

ERP 3^e catégorie - Type N, R

USAGES POSSIBLES

Vin d'honneur, repas, loto, brocante, expo, arbre
de Noël

SPÉCIFICITÉS

Fermeture à 22h

MATÉRIEL DISPONIBLE SUR PLACE

-49 tables
-184 chaises

ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES

-1 four + 1 piano 4 feux gaz + hotte
-2 réfrigérateurs,
-1 congélateur,
-1 micro-onde,
-3 éviers
-2 sanitaires

CONSIGNES ET NORMES DE SÉCURITÉ

-L'installation et le rangement de la salle, dans
le respect des normes de sécurité incendie et
d'hygiène, sont à votre charge et sous votre
entière responsabilité durant les horaires de
location.

-Les sorties de sécurité doivent être libérées en
fonction des unités existantes de passage.

-Les éventuelles décors doivent être en maté-
riels de catégorie M1.

-Il est interdit de fumer dans les lieux publics
(décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006).

-Tout programme comprenant l'emploi d'arti-
fices, de flammes, de friteuse est strictement proscrit.

-L'accès pompier est obligatoire, les voies d'accès et le stationnement devront respecter la réglementation
général en vigueur.

-Les poubelles doivent être triées et prêtes pour le ramassage selon les consignes indiquées par le personnel
municipal.

-Les autres consignes sont disponibles dans le règlement intérieur des salles et la convention de location.



REPAS, LOTO, BROCANTE, ARBRE DE NOËL...

- PARTICULIERS & AUTRES -

400 €¹ pour une manifestation²

- ASSOCIATIONS SINOISES -

180 €¹ pour une manifestation²

RÉUNION, VIN D'HONNEUR

- POUR TOUS -

250 €¹ pour une manifestation²

ARRHES : 30% - CAUTION : 130 € - DÉPLACEMENTS INJUSTIFIÉS DE L'ASTREINTE : 96 €

(1) Décision directe 482.35/2022

(2) Tarif x1,8 pour 2 manifestations ; tarif x2,5 pour 3 manifestations - Délibération 715.73/2022

TARIFS MUNICIPAUX